

1 **Congrès XI bis de la CGT-Culture**

2 3 **PROJET DE FICHE N° 4 – LES SERVICES DÉCONCENTRÉS DE LA** 4 **CULTURE**

5
6 Les DRAC (directions régionales des affaires culturelles) naissent en 1977 et
7 connaissent une très forte croissance à partir de 1981 (effectifs, missions,
8 budgets). Les UDAP (unités départementales de l'architecture et du
9 patrimoine), longtemps intégrées au ministère de l'équipement, rejoignent le
10 ministère de la culture en plusieurs étapes et connaissent une intégration
11 complète aux DRAC en 2010.

12 Ces services déconcentrés de la culture appliquent la politique du ministère en
13 régions sous la double tutelle : administration centrale et préfecture de régions.
14 Ils concentrent donc toutes les compétences et toutes les filières métiers du
15 Ministère de la Culture.

16 La charte de déconcentration définit le rôle respectif de chaque tutelle avec un
17 fort accroissement du pouvoir de la préfecture de régions au point d'éclipser
18 celui du ministère. La perte d'autonomie en communication et disparition du
19 logo culture, la répartition des budgets de subvention, les budgets de
20 fonctionnement (y compris ceux de déplacement), de travaux dans les locaux et
21 la répartition des effectifs, mutualisation et organisation des services, sont
22 désormais sous la responsabilité des préfectures de régions.

23 Une vision inter-ministérielle et territorialisée de la culture sous la tutelle du
24 ministère de l'intérieur prend donc le pas sur une politique nationale menée par
25 le ministère.

26
27 La gestion des locaux par France Domaine qui s'accompagne du paiement d'un
28 loyer budgétaire a entraîné de nombreux regroupements d'UDAP dans des
29 cités administratives ou préfectures, ainsi que des concentrations de personnel
30 dans les espaces de travail. Les nouveaux locaux s'accompagnent souvent
31 d'une perte d'image et d'une diminution des rendez-vous avec les
32 pétitionnaires.

33
34 La RGPP et la RéATE sous la présidence de Sarkozy, se sont poursuivies avec
35 la MAP et la réforme territoriale, notamment la loi NOTRe sous la présidence de
36 Hollande. Ainsi les réductions d'effectifs ont continué (moins 10 à 15 % entre
37 2010 et 2017), et les baisses budgétaires ont amenuisé les politiques culturelles
38 nationales. La fusion des régions a créé le chaos dans l'organisation du travail
39 et l'explosion des collectifs de travail. La réforme territoriale s'est faite dans la
40 précipitation et par le haut sans permettre des adaptations locales ou la prise
41 en compte de spécificités. L'organisation des DRAC a été modifiée en
42 profondeur : rajouts d'échelons intermédiaires entraînant un allongement des
43 chaînes hiérarchiques, organisation multi-sites qui ne facilite pas le travail et
44 augmente le nombre de déplacements, sous-encadrement des sites distants.
45 Ces faits ont été reconnus dans un rapport de l'Inspection Générale des
46 Affaires Culturelles en 2016. Sous ces effets conjugués, les conditions de
47 travail se dégradent avec perte de sens, isolement accru, sentiment d'insécurité
48 et de dépossession multipliant les cas de souffrance ou de surmenage.

49 Les projets de service n'arrivent pas à maîtriser cette désorganisation et
50 n'apportent aucune réponse aux conséquences humaines parfois
51 catastrophiques.

52
53 Certaines collectivités territoriales souhaitent prendre directement en charge
54 certaines missions des DRAC, à l'instar de la Bretagne. Cela touche pour
55 l'instant les industries culturelles (cinéma et livre et lecture), mais pourrait bien
56 s'étendre aux autres domaines du ministère.

57
58 En termes de politiques publiques, l'inégalité d'accès des citoyens à la culture
59 perdure et s'aggrave du fait de la métropolisation et de la baisse de certains
60 budgets.

61 Les DRAC répondent de plus en plus de manière bureaucratique aux différents
62 partenaires. La préoccupation de service public est le plus souvent absente de
63 la réflexion en DRAC et n'oriente pas les choix organisationnels et de répartition
64 budgétaire.

65

66 Les mutations numériques ne simplifient pas le travail des agents et apportent
67 le plus souvent de la lourdeur, cela est particulièrement vrai pour Chorus et
68 Chorus DT. L'accueil physique du public tend à se restreindre voire à disparaître
69 au moment des départs en retraite ou du départ des agents. La filière
70 documentaire est particulièrement touchée.

71
72 Les instances représentatives des personnels jouent le rôle de chambre
73 d'enregistrement et découragent l'implication militante. Dans certains cas, une
74 discrimination syndicale s'exerce à l'encontre des militants de la CGT.

75
76 La CGT-Culture imagine les DRAC comme porteuses de mixité sociale, du vivre
77 ensemble, du développement de l'éducation culturelle pour tous, tout au long
78 de la vie. La culture permet de créer du désir et de l'envie chez les populations
79 délaissées sur tous les territoires, elle décroïssonne et devient un vecteur
80 d'émancipation personnelle et sociale.

81 La CGT-Culture imagine les DRAC comme garantes du service public culturel,
82 de la diversité de la compétence partagées et comme les têtes de réseau des
83 établissements publics, musées, écoles d'art et de coopérations culturelles.

84
85

86 **Nos orientations, nos priorités, nos revendications :**

- 87
- 88 - maintenir les DRAC dans chaque région et préserver des sites distants
 - 89 généralistes qui reprennent la totalité des fonctions des DRAC sans
 - 90 spécialisation afin de maintenir un service public de proximité ;
 - 91 - conserver une UDAP par département et refuser tout déménagement en cours
 - 92 et à venir qui ne soit pas dans un site patrimonial ;
 - 93 - occuper des locaux adaptés aux missions et à l'image de la qualité demandée
 - 94 aux services, notamment pour l'architecture et le patrimoine ;
 - 95 - redonner toute sa place au ministère au détriment du pouvoir exorbitant des
 - 96 préfets et face au désengagement du champ culturel de nombreuses
 - 97 collectivités territoriales ;
 - 98 - refuser toute délégation ou transfert de compétence afin de préserver l'égal
 - 99 accès à la culture au niveau national ;
 - 100 - renforcer les budgets sur la base d'une péréquation nationale par rapport au
 - 101 nombre des habitants et redéployer les subventions vers les zones rurales et
 - 102 périurbaines les plus délaissées en s'appuyant sur les données de l'atlas
 - 103 régional culturel dont nous exigeons la pérennité ;
 - 104 - augmenter les effectifs nécessaires dans tous les secteurs afin de répondre
 - 105 aux missions et à leurs évolutions réglementaires, législatives (loi LCAP
 - 106 notamment) et numériques ;
 - 107 - donner des moyens matériels décents (fournitures, informatiques, propreté
 - 108 des locaux...) pour l'accomplissement des missions de service public et la
 - 109 qualité de l'accueil ;
 - 110 - revaloriser la carrière des agents par un alignement du régime indemnitaire
 - 111 sur celui de la centrale, augmenter les promotions des agents et prioriser la
 - 112 formation professionnelle, favoriser les détachements voulus entre les différents
 - 113 services d'un même domaine professionnel ;
 - 114 - renforcer les compétences métier et les coordinations en refusant les
 - 115 polyvalences inter-disciplinaires qui amenuisent l'expertise, point fort des
 - 116 DRAC ;
 - 117 - rétablir et étendre la maîtrise d'ouvrage État dans le domaine patrimonial, y
 - 118 compris en modifiant la loi ;
 - 119 - redonner un vrai rôle de dialogue social aux instances représentatives du
 - 120 personnel et protéger élus et militants, alerter et enquêter sur la situation des
 - 121 agents en privilégiant les procédures de danger grave et imminent ;
 - 122 - être présent partout pour aider, organiser, soutenir nos collègues.